

Mr WIBAUX président de l'association ouvre la séance.

Il remercie la présence de Mr Perrault représentant du conseil municipal.

1* point : présentation des comptes 2002.

Lucien Duprez trésorier de l'association fait la lecture des comptes.

Document joint à ce PV. Après échange le bilan 2002 est approuvé à l'unanimité.

Sur la question de la cotisation 2003 elle reste fixée à 5 euros la parcelle.

2*point : extension des terrains.

Avant d'étudier l'extension de terrain il est demandé si les adhérents sont d'accord de cette hypothèse. Aucune objection n'est émise.

Le président fait lecture d'une demande de terrain appartenant à la SNCF d'une superficie de 2000 m, se situant derrière les hangars Legrain ,le long de la voie de chemin de fer. Il faudra rencontrer si nous obtenons ce terrain Mr Legrain pour qu'il laisse un accès afin de se rendre sur les parcelles.

3*point : modification du règlement intérieur.

Cette question vient à discussion pour le problème d'utilisation de traitement en tout genre. Rappel du président que l'association n'est ni écologiste ni bio cependant ,il est demandé le respect et le civisme de chacun lors de traitement . Ne pas le faire lors de vent et de limiter cette action à sa propre parcelle . Cette question est mise aux votes : A l'unanimité elle est approuvée.

4*point : aménagements du terrain .

La mise en place du point d'eau se fera au début du printemps .

Une haie basse va être plantée cet hiver par les services municipaux . Frédéric Lebon va fournir deux propositions de plantation : une fleurie ,une bocagère. La question de l'abri est mise au vote : faut- il un abri ouvert à coté des terrains.

Par 10 votes pour , 2 contres , et 2 abstentions, l'idée d'un abri ouvert de 5/7 mètres est retenue. La municipalité fournira le matériel ,les jardiniers monterons cet abri et planterons la haie.

Par le biais de Mr Locon, un tas de fumier va être déposé près des terrains.

Mr Perrault nous informe d'un apport de terreau va aussi nous être fourni.

5*point : questions diverses.

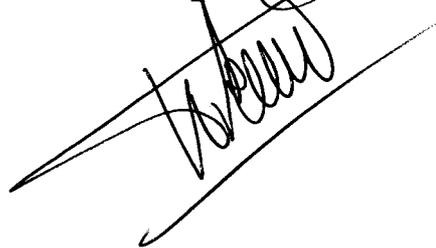
L'association va commander pour chaque jardinier un lot de 10 sachets de semences .

Un rappel est fait sur le respect des aménagements des parcelles et du matériel.

La prochaine réunion aura lieu en Mars 2003 si toutefois, nous aurions le terrain SNCF, une assemblée se réunira avant Mars.

L'ordre du jour étant épuisé Mr le président lève la séance et invite les jardiniers à le rejoindre autour du pot de l'amitié tout en accueillant les autres membres de la commission environnement de la municipalité.

Le président.

A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. The signature is stylized and appears to be a cursive name.

ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX
DE PHALEMPIN

B U D G E T 2002

L'association gère un terrain communal de 1500 m2, divisé en 30 parcelles de 50 m2, dont 29 payantes. 17 adhérents cultivent ces 29 parcelles et paient une cotisation de 5 euros par parcelle.

Le revenu obtenu par les cotisations est donc de	145,00 euros
Les subventions accordées sont de (4/2/02)	152,45 euros
(3/9/02)	150,00 euros
TOTAL ressources pour l'année 2002	<u>447,45 euros.</u>

Les dépenses ont consisté en 2002 en

Assurances	60,00 euros
frais de création	39,23 euros
labourage et hersage	100,49 euros
achat de graines pour les adhérents	52,65 euros
TOTAL des dépenses pour l'année 2002	<u>257,37 euros.</u>

SOLDE DU COMPTE AU 31/12/2002	<u>195,08 euros.</u>
--------------------------------------	-----------------------------